



Bulletin de préconisation n°13 du 06/09/24

Réalisé par le : 

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2024>.

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformatons>.

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Irrigation

Pour raisonner la gestion hydrique des vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2024](#), disponibles sur le site de France Olive, ou abonnez-vous gratuitement à la [lettre d'informations](#).

Mouche de l'olive

Selon le BSV n°13, le risque est **modéré à très fort** selon les secteurs et les parcelles. Des pluies d'intensité variable ont eu lieu et sont encore annoncées dans les prochains jours sur une majorité des secteurs : renouveler vos protections si nécessaire et adapter vos stratégies en fonction des pluies prévues.

Oeil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°13, les risques œil de paon et cercosporiose sont **modérés à très forts**. Des pluies ont eu lieu sur une majorité des secteurs. D'autres sont annoncées pour les jours à venir. Renouvelez vos protections et adaptez vos stratégies en conséquence.

Cochenilles

Selon le BSV n°13, le risque est **faible à fort** selon les parcelles, les familles de cochenilles et leur niveau d'infestation. Si vous jugez la situation préoccupante, des traitements sont possibles.

Olives de table

La récolte des olives de table a commencé sur certains secteurs et approche sur d'autres. Avant l'utilisation de tout produit phytosanitaire sur vos parcelles, veillez à respecter le Délai Avant Récolte (DAR).

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive

Observations

D'après le BSV n°13, des épisodes pluvieux ont eu lieu sur une majorité des secteurs. D'autres pluies sont à prévoir dans les prochains jours. Depuis une semaine, les températures ont baissé. Nous sommes dans une situation très favorable à l'activité des mouches.

Les captures sont en augmentation depuis le dernier Infolive dans le Nyonsais et les Bouches-du-Rhône. Ailleurs, les captures sont globalement faibles et n'ont pas augmenté.

Préconisations

Le risque est **modéré** pour les vergers protégés où les captures ont augmenté significativement.

Le risque est **fort à très fort** sur les parcelles dont la récolte est prévue prochainement (olives de table). Ailleurs, c'est également le cas sur les vergers non protégés, si les captures augmentent avec des dégâts sur fruits (piques de ponte, trous de sortie et taches de dalmaticose).

Afin de déterminer le risque sur votre parcelle, vous devez évaluer l'activité de la mouche grâce à la mise en place de pièges (présence/absence, augmentation des captures dans les pièges) et par l'observation des dégâts dans vos parcelles (piques sur olives, dalmaticose, trous de sortie de larves).

Piégeage

À cette période, votre matériel de piégeage doit déjà être en place.

Vous pouvez aussi consulter la [carte de piégeage mouche de l'application « Oléiculteur »](#) sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour, sur les pièges autour de chez vous. Vous pouvez choisir votre bioagresseur (mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche. Les renseignements relatifs à l'installation sur votre smartphone peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#).

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à y enregistrer votre exploitation et vos parcelles puis à y noter vos observations. Le Centre Technique de l'Olivier et la profession vous remercient pour votre précieuse contribution.

Stratégies de lutte contre la mouche

Plusieurs stratégies de lutte sont envisageables :

- La stratégie barrière minérale permet de protéger les olives des piques et de limiter la dalmaticose.
- La stratégie adulticide est à mettre en place lors de l'augmentation des captures de mouches dans les pièges.

Si la pression est importante, il est aussi possible de combiner les 2 stratégies.

Plus de détails sur ces stratégies sont à retrouver dans [l'Infolive n°9](#) et sur le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).

Pour rappel, le Synéis appât (stratégie adulticide) est utilisable sous dérogation à hauteur de 8 applications (au lieu de 4) sur la période du 1^{er} août 2024 au 30 novembre 2024. Plus de détails dans le [rubrique Actualités sur le site de France Olive](#).



Les conditions actuelles et à venir avec la baisse des températures sont très favorables à l'activité des mouches. Les pluies ont pu lessiver votre barrière minérale.

Avec cette situation météo complexe selon les territoires, il est important de bien réfléchir au choix du moyen de lutte et au positionnement de votre barrière minérale (lessivage à partir de 20 mm).

Pour la stratégie adulticide, il est important de positionner le traitement lors de l'augmentation des captures dans vos pièges et non après un pic de vol. Attention au nombre maximal d'applications autorisées par an.

À cette période de l'année où la récolte approche sur certains secteurs, il est tout à fait possible de combiner les deux stratégies adulticide et barrière minérale pour limiter les dégâts sur olives. Les olives de table avec dégâts ne peuvent pas être commercialisées. Dans une période où les barrières minérales peuvent être lessivées par les pluies, positionner un adulticide en cas d'augmentation des captures peut être opportun.

Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits (barrière minérale ou adulticide).



Oeil de paon et cercosporiose

Observations

D'après le BSV n°13, des épisodes pluvio-orageux sont annoncés sur une majorité des secteurs. Les températures sont en baisse depuis la semaine dernière. Ces conditions d'humidité et de températures rendent de nouveau propices les contaminations à l'œil de paon et à la cercosporiose.

Le niveau de risque est **modéré** pour les parcelles protégées.

Le niveau de risque est **fort à très fort** si vous observez des sorties de symptômes récentes ou si les résultats des tests soude montrent un inoculum latent important.

Pour plus d'informations sur les maladies du feuillage, vous pouvez vous référer [au BSV n°1](#).

Préconisations

Afin de lutter contre les maladies du feuillage et avant l'utilisation de cuivre ou autres matières actives, il est important d'adopter une fertilisation et une irrigation adaptées pour favoriser le renouvellement du feuillage.

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont une **action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés **avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (c'est-à-dire avant la pluie)**.

Le retour des épisodes pluvieux sur une majorité des secteurs et la baisse des températures marquent l'entrée dans une période très favorable au développement des maladies du feuillage.

Au vu des précipitations annoncées, préférez le positionnement de protections à action systémique (non lessivables). Attention, il n'y a pas de dérogation pour l'utilisation du Curatio. Vous ne pouvez donc pas l'utiliser.

Ne laissez pas la possibilité aux maladies de s'installer : surveillez les prochains épisodes contaminants !

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant l'application Oléiculteur sur <https://franceolive.fr/actualites/application-oleiculteur/> (modèle Œil de paon).

Attention ! En olives de table, la récolte approche dans certains secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1 2024](#) et le [cahier de l'oléiculteur 2024](#).



Cochenilles

Observations

D'après le BSV n°13, des foyers de cochenilles noires sont toujours observés dans l'Aude et les Alpes-de-Haute-Provence. Des foyers de cochenilles diaspines pouvant être très importants sur certaines parcelles sont constatés dans un rayon assez large autour du Toulon (de Cassis en passant par Ollioules, la Londe-les-Maures et la Crau) et dans des vergers des Alpes-Maritimes. Vous pouvez trouver plus d'informations sur les cochenilles [dans le BSV n°12](#).

Préconisations

En cas de présence de cochenilles, si c'est possible, éliminer les rameaux avec des amas de cochenilles.

Si l'attaque des cochenilles de la **famille des Diaspididae** est généralisée et importante, qu'il s'agit donc d'un cas d'absolue nécessité, il pourrait être envisagé d'utiliser des huiles de paraffine (autorisées en traitement généraux), pour éviter que les cochenilles diaspines ne s'installent définitivement sur la parcelle et entraînent des impacts sur la production dans les années à venir.

ATTENTION, aucun essai n'ayant été réalisé sur oliviers à ce stade (olives présentes sur l'arbre), nous ne connaissons pas l'impact de ces produits sur la production et en particulier sur l'huile d'olive.

Si vous décidez quand même de protéger votre verger, alors il est conseillé :

- De bien irriguer votre parcelles quelques jours **AVANT et APRÈS le traitement**. Il faut que vos arbres soient en confort hydrique. **Il ne faut surtout pas que les arbres soient en stress hydrique**. Si votre verger n'est pas irrigué, il est très déconseillé d'appliquer cette protection. Les huiles ont une action asséchante qui risque de provoquer un « effet loupe ».
- Appliquer le **traitement de nuit** si possible. Sinon le soir, le plus tard possible.
- **ATTENTION**, si vous avez une stratégie de barrière minérale pour lutter contre la mouche, alors les huiles vont enlever cette protection qui ne pourra être renouvelé qu'environ 15 jours après la première application du produit.
- Ces produits nécessitent un mouillage très fort (minimum 1000 L/ha). Nous conseillons d'appliquer à la lance avec un mouillage d'environ 2000 L/ha. **L'efficacité de cette protection dépend de son mouillage**, il faut que tout l'arbre soit couvert (rameaux, feuilles, ...). **Ce produit agit par asphyxie sur les œufs, les jeunes stades fixés et les formes hivernantes en bloquant les échanges gazeux avec l'extérieur**. Il faut que le produit pénètre jusqu'à dégouliner.

Pour vérifier si le traitement a été efficace, il suffit de passer délicatement son doigt sur les cochenilles. Si elles tombent, c'est qu'elles sont mortes. En revanche, si les cochenilles diaspines restent fixées, alors elles sont encore vivantes, il faudra renouveler la protection. **Faites bien attention au NOMBRE MAXIMAL d'APPLICATION PAR AN de votre produit (NMA : 1/an).**

Attention ! En olives de table, la récolte approche dans certains secteurs. Veillez à vérifier les Délais Avant Récolte (DAR) avant toute utilisation de produits phytosanitaires.

Plus d'informations sur les produits autorisés, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2024](#)